

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SÉANCE DU 29 JANVIER 2019
ORDRE DU JOUR

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel des membres de l'assemblée.

Nombre de Délégués				
En exercice	Présents	Procuration	Excusés sans procuration	Absents non excusés
50	43	5	1	1
Etienne Glénot	Maryline Lézé	Michel Bourcier	Virginie Guichard	Jean-Claude David
M.A Fouchereau	M.-C. Hamard	Pascal Crubleau	Marie-Fr. Bellier- Pottier	Daniel Chalet
Michel Belouin	Alain Foucher	Jean-René Vaillant	Nooruddine Muhammad	Laurent Todeschini
Marc-A. Driancourt	Pierre-Paul Hamery	Valérie Avenel	Patrick Guillaumet	Jean Pagis
Jean-Pierre Bouvet	Catherine Le Théry	J.-Noël Beguier	Mireille Poilane	Yamina Riou
Jean-Pierre Ferré	Jean-Pierre Bru	Françoise Bouilde	Dominique Foulonneau	Daniel Boisbouvier
Michel Thépaut	Dominique Haurillon	Loïc Béziers-La- Fosse	Fabienne Beaufiles	Pascal Chevrollier
Charles Parnet	Patrick Dauger	Brigitte Guirriec	Isabelle Charraud	<i>Alain Bourrier</i>
Michel Villedey	Marie Beaupère	Guy Chesneau		
<u>Absents</u>	⇒ Pouvoir donné à :		<u>Excusés</u>	Absents non excusés
Jean-C. Lecuit Marc Billiet Bernard Menant Francine Richard Jacques Bonhommet	J.-N Béguier Catherine Le Théry Isabelle Charraud Pascal Crubleau Pierre-Paul Hamery		Martine Tharrault	Béatrice Huchet

Au terme de l'appel, le Président constate que le quorum est atteint. Il demande aux conseillers de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Bellier-Pottier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

Le président rappelle aux membres les points portés à l'ordre du jour. Il ouvre la discussion sur ceux-ci.

Le Président soumet aux membres du conseil l'approbation du Compte rendu de la séance du 13 décembre 2018.

Décision

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Président invite les membres à procéder à l'examen des projets de délibération soumis à leur vote.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 Remboursement des frais professionnels exposés par le DGS (Pascal CRUBLEAU)

Exposé

M. Pascal CRUBLEAU expose que dans le cadre de ses fonctions de Directeur Général des Services, M. Christophe Gheeraert a été amené à supporter des frais qu'il convient de lui rembourser. Le total de ces frais s'élève à 805,93 euros. Ils couvrent les dépenses engagées au cours de l'année 2018 ainsi que celles engagées au cours de décembre 2017. Le détail est joint en annexe.

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider le paiement des frais de déplacements et de repas d'un montant de 805,93 euros à M. Christophe GHEERAERT, Directeur Général des Services ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

2. FINANCES

2.1 Reprise des Résultats Assainissement 2017 (Michel BOURCIER)

Exposé

M. Michel BOURCIER indique aux membres que le présent projet de délibération est relatif à la mise en application de la délibération n°2017-09-21-27DE prévoyant la mise en œuvre du transfert de la compétence Assainissement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cadre d'un transfert de compétences :

- le transfert de compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.
- l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les compétences eau et assainissement relèvent d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), à travers des budgets annexes distincts du budget principal. Le transfert de la compétence Assainissement donne lieu à la clôture des budgets annexes.

Les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier (art. L.2224-1 CGCT) qui nécessite l'individualisation des dépenses et des recettes au sein d'un budget spécifique, assortie de l'impossibilité de financement par le budget principal (art. L.2224-2 CGCT, sauf dispositions spécifiques). De ce fait, les déficits et les excédents résultants strictement de l'exercice de la compétence peuvent être identifiés. Ce

transfert de résultats doit donner lieu à des délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées.

La reprise des résultats 2017 des communes relatifs à la compétence Assainissement fait suite au transfert de cette compétence à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

Ces montants transférés seront exclusivement dédiés à la réalisation des prestations Assainissement, dans le but d'assurer une continuité de service aux communes.

	COMMUNES							REPRISE RESULTAT PAR LA CCVHA	COMMUNAUTE DE COMMUNES		TOTAL	
	SECTION FONCTIONNEMENT					SECTION INVESTISSEMENT			Dépen ses 2017 passée s en 2018 ~	Recette s 2017 passées en 2018 ~		
	Déficit au 31/12/2 017	Excédent au 31/12/2017	Dépenses 2017 passées en 2018 *	recettes 2017 passées 2018 *	contrepas sation recettes	admissi on en non valeur	Déficit au 31/12/201 7					Excédent au 31/12/201 7
	(-)	(+)	(-)	(+)	(-)	(-)	(-)		(+)	(-)		(+)
CHAMBELLAY	0,00	51 700,62	330,97	0,00			0,00	41 752,65	93 122,30	792,79	16 783,27	109 112,78
CHENILLE CHAMPTE USSE	0,00	31 268,51	569,49	0,00			0,00	16 874,24	47 573,26	598,75	7 089,56	54 064,07
ERDRE	0,00	473 002,59				2 614,48	0,00	202 554,38	672 942,49	0,00	0,00	672 942,49
GREZ	0,00	38 005,69	14 235,40	0,00			0,00	31 846,58	55 616,87	0,00	23 784,00	79 400,87
LA JAILLE YVON	0,00	771,23	113,34	0,00			0,00	15 907,09	16 564,98	363,13	7 921,78	24 123,63
MONTREUI L SUR MAINE	0	14 338,43	354,59	30 133,83	28 000,00		0	61 609,80	77 727,47	52,48	0,00	77 674,99
SCEAUX D ANJOU	0	90 955,16	0	7 429,00	8 000,00		61 300,02	0	29 084,14	0,00	6 419,71	35 503,85
BECON	0	31 248,71	23 473,38	0,00		2 075,38	0	187 893,54	193 593,49	0,00	0,00	193 593,49
ST AUGUSTIN	0	51 503,07	2197,41	0			0	2 236,94	51 542,60	0,00	0,00	51 542,60
ST SIGISMON D	0	4 595,06	4,4	0			0	0		4,40	0,00	-4,40
VAL D ERDRE AUXENCE	0,00	44 614,25	5 531,49	0			0	127 303,56	166 386,32	0,00	5 100,29	171 486,61
LES HAUTS D ANJOU	0	81820,05	1658,66	0		2832,94	0	62 756,43	140 084,88	683,30	2 148,06	196 549,64
JUARDEIL	0	43 212,65	157,94	0			0	46 029,65	89 084,36	157,94	0,00	88 926,42
TOTAL	0,00	957 036,02	46 429,66	37 562,83	36 000,00	7 522,80	61 300,02	796 764,86	1 635 520,57	4 652,79	126 246,67	1 757 114,45

* factures et encaissements années 2017 enregistrés sur le budget principal exercice 2018 de la commune

~ factures et encaissements années 2017 enregistrés sur le budget exercice 2018 de la CCVHA

	COMMUNES	REPRISE RESULTAT	COMMUNAUTE DE COMMUNES	TOTAL
--	----------	---------------------	---------------------------	-------

	SECTION FONCTIONNEMENT						SECTION INVESTISSEMENT		PAR LA CCVHA	Dépenses 2017 passées en 2018 ~	Recettes 2017 passées en 2018 ~	
	Déficit au 31/12/2017	Excédent au 31/12/2017	Dépenses 2017 passées en 2018 *	recettes 2017 passées en 2018 *	contrepassation recettes	admission en non valeur	Déficit au 31/12/2017	Excédent au 31/12/2017				
	(-)	(+)	(-)	(+)		(-)	(-)	(+)				
LE LION D'ANGERS	0,00	211 415,75	0,00	0,00			0,00	221 151,03	432 566,78	0,00	68 958,90	501 525,68
THORIGNE	0,00	5 338,64	0,00	0,00			0,00	3 906,40	9 245,04	0,00	6 754,53	15 999,57
LES HAUTS D'ANJOU	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
MIRE	0,00	92 586,60	0,00	0,00			0,00	44 600,11	137 186,71	0,00	18 418,01	155 604,72
CHATEAUNEUF									0,00	0,00	90 101,01	90 101,01
TOTAL		309 340,99		0				269 657,54	578 998,53	0,00	184 232,45	763 230,98

* factures et encaissements années 2017 enregistrés sur le budget principal exercice 2018 de la commune

~ factures et encaissements années 2017 enregistrés sur le budget exercice 2018 de la CCVHA

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider la reprise des résultats 2017 des communes relatifs à la compétence Assainissement, par la communauté de communes, dans le cadre du transfert de cette compétence.

Discussion.

M. Alain Foucher souhaite que la situation des chiffres des Hauts d'Anjou fasse l'objet d'une vérification.

A ce titre, il est précisé que les chiffres retenus sont ceux ayant été transmis par les communes. La commune de Châteauneuf sur Sarthe n'a communiqué aucun chiffre.

M. Todeschini demande à ce qu'il soit confirmé que les excédents seront fléchés vers les communes qui ont présenté un budget transparent.

Le Président en fait la confirmation et rappelle que la commission compétente considère que toutes les communes qui avaient fait des provisions l'ont fait car elles avaient des projets. La commission Assainissement fera les arbitrages.

P. Chevrollier demande que les chiffres lui soient confirmés. M. Bourcier précise que les chiffres arrêtés sont ceux repris des communes, tels que dégagés des Balances. Il rappelle qu'il ne faut pas confondre excédents et trésorerie. Il peut, par exemple, y avoir des restes à recouvrer.

M. Villedey demande si les travaux EP/Ass dans le cadre de la voirie sont pris en charge ?

Le président dit que La Clect du 14.02 se prononcera sur l'EP/Ass et se prononcera autour de la proposition faite de retenir une répartition de 50% par la commune et 50% sur la population agglomérée des communes. M. JN Beguier indique que la CLECT a déjà fait ce travail et que son rapport est en voie d'adoption par les communes. Il précise que la répartition actuellement retenue, suite à la proposition de la commission est un financement à 50% par la commune, le reste est financé sous forme d'AC, en Investissement ou en Fonctionnement, et ces AC seront calculées en fonction de la population agglomérée de la commune par rapport à la population agglomérée de la CCVHA. La CLECT a fait le travail sur les dépenses d'Investissement. Elle ne s'est pas encore prononcée sur le Fonctionnement. Il rappelle que le Schéma Directeur Assainissement ne sera prêt que dans deux ans, ce qui ne permet pas d'affiner les AC. Par ailleurs, il rappelle qu'il faut d'ores et déjà songer aux amortissements. Il faut trouver des clés de répartition. Il rappelle que si les modalités de calcul des AC ne sont pas fixées directement par les intéressés, il reviendra au Préfet de le faire.

M. Daniel Chalet souhaite savoir qui perçoit la taxe de raccordement à l'égout. M. Foucher et le Président indiquent que c'est la CCVHA qui l'a perçue. Est précisé qu'il y a un seul tarif pour toute la CC. Seule la PFAC est votée à ce jour. La CCVHA ne s'est pas encore prononcée sur la PFB.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

2.2 Reprise du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (Michel BOURCIER)

Exposé

Le rapporteur rappelle aux membres que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De permettre à Monsieur le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du 25% selon la répartition suivante :

BUDGET SPANC

BUDGET SPANC				
CHAP	LIBELLE	BP+DM	CREDIT A OUVRIR 2019	LIBELLE DU PROJET
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 416	4 104	
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	16 416	4 104	Besoins matériels du service
45	OPERATION SOUS MANDAT	135 702	33 926	
458103	OPERATION SOUS MANDAT-7EME TRANCHE	33 702	8 426	Dispositif d'aide de l'Agence de l'Eau
458104	OPERATION SOUS MANDAT-8EME TRANCHE	102 000	25 500	Dispositif d'aide de l'Agence de l'Eau
TOTAL		152 118	38 030	

BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION (DSP)

BUDGET ASSAINISSEMENT DELEGATION (DSP)				
CHAP	LIBELLE	BP+DM	CREDIT A OUVRIR 2019	LIBELLE DU PROJET
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	1 250,00	
21532	RESEAUX ASSAINISSEMENT	5 000,00	1 250	travaux sur réseau d'assainissement
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	621 480,00	155 370,00	
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	621 480,00	155 370	travaux sur réseau d'assainissement
TOTAL		626 480,00	156 620,00	

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE				
CHAP	LIBELLE	BP+DM	CREDIT A OUVRIR 2019	LIBELLE DU PROJET
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 354	49 089	
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	196 354	49 089	logiciel supervision assainissement
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 000	41 000	
21532	RESEAUX ASSAINISSEMENT	100 000	25 000	travaux sur reseau d'assainissement
21562	SERVICIE ASSAINISSEMENT	59 000	14 750	achat matériel d'exploitation
21783	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5 000	1 250	besoins matériels du service
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 735 500	433 875	
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	1 722 510	430 628	travaux sur reseau d'assainissement
238	AVANCES VERSEES	12 990	3 248	avance forfaitaire travaux reseau d'assainissement
TOTAL		2 095 854	523 964	

BUDGET PRINCIPAL				
CHAP	LIBELLE	BP+DM	CREDIT A OUVRIR 2019	LIBELLE DU PROJET
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	461 124,00	115 281,00	
2031	FRAIS D ETUDES	321 394,00	80 349	Frais étude projet amélioration de l'habitat Projet territoire Plan gestion service environnement Frais topo eaux pluviales Projet infogérance
2051	CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES	139 730,00	34 933	Logiciel enfance jeunesse Logiciel service RH, finances et marchés publics
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 024 428	506 107	
2111	TERRAINS NUS	50 000,00	12 500	Achat terrains
2121	PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTES	5 868,00	1 467	projet la Burelière, Restauration bocage Plantation
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	166 600,54	41 650	Plantation
21311	HOTEL DE VILLE	40 000,00	10 000	Réhabilitation mairie du Lion d'Angers
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	555 253,00	138 813	Aménagement espace Arlequin Extension multi accueil/Maison de la Génération Construction bâtiment stockage La Jaille Travaux bâtiments administratifs, enfance, jeunesse
2132	IMMEUBRES DE RAPPORT	85 294,00	21 324	Travaux bâtiments pôles sante
2151	RESEAUX VOIRIE	232 000,00	58 000	Travaux de voirie
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	40 999,19	10 250	Aménagement circuits pédestres, touristiques
21538	AUTRES RESEAUX	213 322,00	53 331	réhabilitation et création réseau eaux pluviales
21571	MATERIEL ROULANT	25 352,00	6 338	achat, réparation de véhicule
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL OUTILS TECHNIQUES	22 117,00	5 529	Bacs à compost et poubelle de tri sélectif
21784	MOBILIER	18 500,00	4 625	mobilier pôle santé
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	3 000,00	750	Vélos
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	502 707,00	125 677	Matériel bureautique et informatique futur siège CCVHA Matériel numérique scolaire
2184	MOBILIER	38 130,00	9 533	Mobilier futur siège de la CCVHA Mobilier bibliothèque
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 285,00	6 321	Matériel destiné à l'enfance, jeunesse
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	8 552 888,00	2 138 222,00	
2313	CONSTRUCTIONS	7 288 227,00	1 822 057	Réhabilitation mairie du Lion d'Angers Travaux bâtiments administratifs, enfance, jeunesse construction école de musique, chaufferie construction salle de sports construction pôle santé
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	169 761,00	42 440	Travaux réseau eaux pluviales
238	AVANCES VERSEES	1 094 900,00	273 725	avance forfaitaire sur les marchés publics
	TOTAL	11 038 440	2 759 610	

Discussion

Mme Fouchereau demande s'il y a des vélos à la CCVHA.

Le président répond positivement et indique qu'il y a ce type de matériel à Sceaux pour les camps des ados.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

3. COMMANDE PUBLIQUE

3.1 Marché – CC19005 - Lancement des marchés de travaux dans le cadre de la construction d'une école de musique à Châteauneuf-sur-Sarthe (Daniel CHALET)

Exposé

M. Daniel CHALET indique aux membres qu'afin de répondre au besoin d'accès des différentes écoles du territoire de l'ex Communauté de communes du Haut Anjou en terme de lieu pour exercer la musique, il a été décidé la création d'une école de musique à Châteauneuf-sur-Sarthe, en limite du collège Jacques Prévert sur un terrain communal.

Le montant des travaux relatifs à la construction de l'école de musique est estimé à 725 100 € HT.

Une première délibération a été adoptée lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2018, autorisant le lancement d'une consultation pour la conclusion des marchés de travaux nécessaires. Cette consultation prévoyait 14 lots.

Le cahier des clauses techniques particulières remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre comporte 13 lots. Ce nouvel allotissement ne modifie pas la consistance des travaux prévus (intégration des travaux de Plâtrerie – Cloisons sèches et de pose de faux-plafonds dans le même lot).

La consultation sera composée des 13 lots suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Charpente bois – Bardage bois
- Lot 3 : Couverture et bardage zinc
- Lot 4 : Menuiseries extérieures – Métallerie
- Lot 5 : Menuiseries bois
- Lot 6 : Plâtrerie – Cloisons sèches – Faux plafonds
- Lot 7 : Carrelage – Faïence
- Lot 8 : Peinture – Revêtements muraux
- Lot 9 : Nettoyage
- Lot 10 : Plomberie – Climatisation – Ventilation
- Lot 11 : Electricité – Courants forts et courants faibles
- Lot 12 : VRD
- Lot 13 : Mobiliers.

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De modifier la délibération n° 2018-09-27-13DE en date du 27 septembre 2018 en retenant l'allotissement suivant :
 - Lot 1 : Gros œuvre
 - Lot 2 : Charpente bois – Bardage bois
 - Lot 3 : Couverture et bardage zinc
 - Lot 4 : Menuiseries extérieures – Métallerie
 - Lot 5 : Menuiseries bois
 - Lot 6 : Plâtrerie – Cloisons sèches – Faux plafonds
 - Lot 7 : Carrelage – Faïence
 - Lot 8 : Peinture – Revêtements muraux
 - Lot 9 : Nettoyage
 - Lot 10 : Plomberie – Climatisation – Ventilation
 - Lot 11 : Electricité – Courants forts et courants faibles
 - Lot 12 : VRD
 - Lot 13 : Mobiliers.

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés avec les sociétés les mieux-disantes retenues par la COMAPA compte tenu de l'allotissement ci-dessus arrêté ainsi que tout avenant s'y rapportant ;
- De préciser que les autres termes de la délibération n° 2018-09-27-13DE du 27 septembre 2018 restent inchangés et demeurent applicables.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

3.2 Marché – Réhabilitation partielle du siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou – Marchés de travaux - Avenants (Daniel CHALET)

Exposé

M. Daniel CHALET indique des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de réhabilitation partielle des locaux de la mairie du Lion d'Angers pour y installer le siège de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.

Il s'avère nécessaire de passer les avenants pour les lots suivants :

Lot 04 : Couverture (entreprise VIGNERON) : travaux modificatifs en plus-value concernant la réfection des appuis de fenêtres et de corniches en zinc.

	Montant HT	Variation
Marché initial	99 926.00 €	
Avenant n°1	12 500.00 €	12.51 %
Avenant n°2	2 550.00 €	2.55 %
Nouveau montant	114 976.00 €	15.06 %

Lot 08 : Cloisons sèches (entreprise MEIGNAN) : travaux modificatifs en plus-value concernant divers travaux modificatifs (avenant technique) : ajout de laine de verre acoustique en plafond du niveau 1, ajout de prestations (encoffrement de la gaine de désenfumage centrale, du conduit de ventilation au niveau 3, du pylône d'ascenseur au niveau 3, habillage des œils de bœuf, cloison de doublage et isolation thermique au rez-de-chaussée, avancée au-dessus de la porte d'entrée de la salle des conseils).

	Montant HT	Variation
Marché initial	149 804.21 €	
Avenant n°1	15 226.69 €	10.16 %
Nouveau montant	165 030.90 €	10.16 %

Lot 11 : Sols collés (entreprise GOUIN DECORATION) : travaux modificatifs en plus-value concernant la réalisation d'un chemin d'escalier en Flotex et barres de maintien.

	Montant HT	Variation
Marché initial	36 051.77 €	
Avenant n°1	2 523.30 €	7.00 %
Avenant n°2	8 436.72 €	17.95 %
Nouveau montant	47 011.79 €	30.40 %

Lot 15 : Electricité (entreprise ATEBI) : travaux modificatifs en plus-value pour l'ajout d'éléments électriques dans la salle des conseils et dans la salle de convivialité, et en moins-value pour la suppression de câblage et de diffuseurs audio dans la salle des conseils.

	Montant HT	Variation
Marché initial	149 500.00 €	
Avenant n°1	7 416.64 €	4.96 %

Avenant n°2	2 866.04 €	1.92 %
Avenant n°3	3 654.12 €	2.44 %
Nouveau montant	163 436.80 €	9.32 %

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- Valider l'avenant n°2 joint en annexe avec l'entreprise VIGNERON, sise 34 avenue de l'Europe, 49220 LE LION D'ANGERS, pour un montant de 2 550.00 € HT ;
- Valider l'avenant n°1 joint en annexe avec l'entreprise MEIGNAN, sise 2 route de Marigné-Peuton – BP 20572 – 53205 CHATEAU-GONTIER, pour un montant de 15 226.69 € HT ;
- Valider l'avenant n°2 joint en annexe avec l'entreprise GOUIN, sise 26 rue des Ormeaux, 49100 ANGERS, pour un montant de 8 436.72 € HT ;
- Valider l'avenant n°3 joint en annexe avec l'entreprise ATEBI, sise 3 rue des Bertins, 49125 TIERCÉ, pour un montant de 3 654.12 € HT ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

4. Tourisme

4.1 Actualisation des montants de financement LEADER - Projet de sentier d'interprétation Parc de la Burelière (La Cornuaille, Val d'Erdre-Auxence) (Maryline LÉZÉ)

Exposé

Mme Maryline LÉZÉ expose que le projet de sentier d'interprétation au Parc de la Burelière (La Cornuaille, Val d'Erdre-Auxence) a été délibéré au temps de l'ex-CCOA (délibération en date du 1er décembre 2016). Le plan de financement prévisionnel figurant dans cette délibération ne correspond pas au plan de financement renseigné dans le dossier de demande d'aide LEADER, déposé le 12 octobre 2017 (voir plan de financement ci-dessous).

Dépenses (HT)	Recettes
- 3 225€ : inventaire faune et flore	- Autofinancement : Communauté de
- 250 € : accompagnement au tracé du sentier	Communes des Vallées du Haut Anjou
- 2 500 € : définition des contenus des supports pédagogiques	→ 3 266,54 € (36%)
- 1 000 € : déplacement réunions	- Financement européen LEADER
1 872,97 € : frais salariaux liés à l'opération	→ 5 807,18 € (64 %)
Total : 9 073,72 €	Total : 9 073,72 €*

*Il est précisé que si le financement externe devait être inférieur au prévisionnel décrit ci-dessus, la CCVHA prévoit une prise en charge systématique par l'autofinancement. Cette condition s'appliquera pour la phase 2, fabrication et pose de panneaux, qui fera l'objet d'un second dossier de demande d'aide LEADER.

Proposition

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- De VALIDER l'actualisation des montants de financement renseignés dans le dossier de demande d'aide LEADER ;
- D'AUTORISER le Président ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce projet.

Décision

⇒ Le conseil décide, à l'unanimité, l'adoption du texte soumis au vote.

5. Compte rendu des actes administratifs pris par le Bureau et le Président dans le cadre des délégations de pouvoir données par le Conseil communautaire (Étienne GLÉMOT)

2019	DÉCISION	02/01/2018	2019-01DC	MARCHÉ	Convention pour l'assistance technique des installations d'assainissement – ZAC de la GREE – Grez-Neuville
2019	DÉCISION	08/01/2019	2019-02DC	MARCHÉ	LPR Coordination – Missions SPS construction Chaufferie Bois Chateaufort sur Sarthe – 950 €HT.
2019	DÉCISION	08/01/2019	2019-03DC	MARCHÉ	Thyssenkrupp – Maintenance de l'ascenseur à la mairie du Lion d'Angers – 2 674€ HT/an.
2019	DÉCISION	17/01/2019	2019-04DC	MARCHÉ	Travaux d'assainissement – Rue du 11 novembre à Vern d'Anjou – Edre-en-Anjou

Décision

⇒ Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu des actes administratifs pris le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire.

6. Questions diverses

Marie-Françoise Bellier-Pottier
Secrétaire de séance